



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maintien

Question au Gouvernement n° 1695

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Paul.

M. Christian Paul. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, une violence aveugle a frappé une nouvelle fois la Corse, atteignant directement la population de cette île. Cette violence est, pour la Corse, une voie sans issue. Personne ne peut, à Ajaccio comme ailleurs regarder ces actes sans les condamner avec force et sans ambiguïté. En tout cas, ni le Parlement ni le Gouvernement, j'en suis sûr, ne sauraient s'y résigner.

M. Francis Delattre. Zuccarelli va répondre !

M. Christian Paul. Depuis deux ans, le Gouvernement a rappelé sans répit que le respect de la loi par tous, y compris par les représentants de l'Etat, était la première condition pour que la Corse puisse trouver enfin de vraies réponses à ses difficultés économiques et à sa demande d'identité.

En agissant ainsi, le Gouvernement a donné à l'action de l'Etat en Corse un cap, un sens qu'aucun groupe politique ne m'a paru contester jusqu'ici sur le fond.

M. Francis Delattre. Qu'en pense M. Zuccarelli ?

M. Christian Paul. Dans ce moment difficile, pour tous ceux qui ne désespèrent pas qu'une issue soit trouvée durablement à cette crise, pouvez-vous exposer devant l'Assemblée nationale les priorités concrètes que vous vous assignez pour que le droit de chacun à la sécurité soit assuré en Corse ? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour compléter l'action globale en faveur de la Corse que vous avez réaffirmée il y a quelques instants devant nous ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Premier ministre vient de rappeler ce qu'était la politique du Gouvernement en Corse. Il l'avait déjà très clairement exprimée au cours du déplacement qu'il a effectué dans l'île au mois de septembre.

Je tiens à dire que les lâches attentats qui auraient pu endeuiller la Corse et faire de nombreuses victimes ne feront pas dévier le Gouvernement de la ligne qu'il a affirmée avec continuité depuis juin 1997.

Ces attentats témoignent de l'impasse dans laquelle s'enferment de petits groupes violents dont on peut se demander s'ils ont véritablement une stratégie ou si, au contraire, ils ne vivent pas de la violence qu'ils organisent. Ce faisant, ils s'isolent encore plus de la population, qui condamne avec indignation ces actions criminelles.

Je crois que, comme l'a dit le Premier ministre, il serait temps que tous les démocrates, quelle que soit leur famille d'opinion, unissent leurs voix pour stigmatiser cette terreur aveugle. Je le répète: ceux qui persévèrent dans la voie du crime auront des comptes à rendre à la justice.

M. Alain Tourret. Très bien !

M. Marc-Philippe Daubresse. Et Colonna ?

M. le ministre de l'intérieur. Je rappelle que, récemment, ont été déférées à la justice des personnes soupçonnées d'assassinat ou d'actes de terrorisme datant de 1994, 1996 et 1998.

M. Marc-Philippe Daubresse. Et Colonna ?

M. le ministre de l'intérieur. L'attentat de jeudi dernier fait d'ores et déjà l'objet d'une enquête approfondie.

(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour

la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Ses auteurs seront poursuivis avec résolution.

La seule voie qui puisse ouvrir à la Corse un avenir démocratique et pacifique est celle que le Premier ministre a rappelée continûment, et encore à l'instant: c'est celle du dialogue. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1695

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1999, page 10281

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 1999